

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
CANTON DE ROMBAS  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 05 JUILLET 2021**

Conseillers élus : 15  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Pouvoirs : 3  
Absents excusés : 3

Date de convocation : 28 juin 2021

**Etaient présents** : M. Jean-Jacques ARNOUX ; Mme Enza BAROTTE ; Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; M. Thierry CHARTON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Pauline GUILBERT ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER ; M. Dominique WEYANT.

**Etaient absents excusés** : Mme Géraldine-Sophie CAPRON a donné procuration à M. Dominique WEYANT ; Mme Catherine LECUYER a donné procuration à M. Thierry CHARTON ; M. Michel TROMPETTE a donné procuration à Raymond BECKER.

**Secrétaire de séance** : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 12 avril 2021.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB : 9.1-037/2021 : CHANGEMENT PORTE DE L'ÉGLISE**

Madame le Maire informe les membres du conseil sur la nécessité de changer la porte de l'église Saint Pierre.

Madame le Maire rappelle que celle-ci appartient à 6/11<sup>ème</sup> à la commune de Norroy le Veneur et 5/11 à la commune de Plesnois, que la mairie de Plesnois par délibération va déléguer à la commune de Norroy le Veneur la maîtrise d'ouvrage et que la Commune de Plesnois participera financièrement à hauteur de 5/11<sup>ème</sup> au montant des travaux.

Que nous sollicitons les services de la DRAC pour une aide technique et également pour l'obtention d'une subvention.

Qu'une demande de travaux va être adressée aux ABF.

Que l'ancienne porte sera récupérée par la Commune.

Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de :

- **L'autoriser** à signer tous documents si rapportant.
- **De signer** les contrats qui en découleront.
- **De solliciter** toutes subventions susceptibles d'être accordées.

**VOTES : À L'UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 06 juillet 2021  
Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
057-215705112-20210705-2021DEL037-DE  
Reçu le 08/07/2021

